

ANNONCES:

La ligne ou son espace :
Valais 20 cent. - Suisse 25 cent.
Etranger 30 cent.

Réclames : 50 cent. la ligne
Minimum pour une annonce : 1 fr.

Les annonces et réclames
sont reçues exclusivement
par la Société Publi-
cité S. A., St-Maurice,
Lausanne, Genève, Mon-
treux, Fribourg, etc., et au
Bureau du Journal.

NOUVELLISTE

VALAISAN

PARAISANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

ABONNEMENTS:

Un an 6 mois 3 mois

Sans Bulletin 8.— 4.50 2.50

Avec Bulletin 11.20 6.— 3.50

Etranger: Port en sus

Rédaction, Administration

ST-MAURICE

Téléphone 8

Compte de Chèque postal Ilc 274

Nouveaux faits connus Vendredi à midi

Au Conseil national, discussion sur l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations.

A la suite d'un émouvant discours du général de Castelnau, la Chambre française a voté par 518 voix contre 68 l'appel de la classe 1920.

CONSCIENCE SOCIALE

M. Pillonel nous a posé, dans le *Confédéré*, une interrogation à propos de la nouvelle loi sur l'organisation du travail, demandant ce que nous allons faire d'ici au 21 mars.

Notre réponse est facile. Notre interpellateur veut bien reconnaître que nous avons parfois notre franc-parler, ce qui est une affirmation de la Palisse, chacun sachant que nous avons subi pour défendre nos idées assez de souffrances morales et de dommages matériels pour que personne n'ait le droit de douter de notre indépendance.

Eh bien, nous appliquerons, à l'étude de la loi sur l'organisation du travail, cette même indépendance et cette même liberté d'esprit en l'honneur desquels nous avons encaissé pas mal d'amendes, et nous saurons tout naturellement batailler, au besoin, en faveur d'une loi qui, si elle est loin d'être parfaite, constitue néanmoins un progrès sur ce qui existe actuellement.

M. Crittin et, après lui, M. Pillonel, ont essayé d'analyser en quelques mots et en quelques phrases, les causes du désarroi social et de l'immense influence qu'il exerce sur les rouages de la politique, et ils ne concluent pas autrement que le premier vicar de campagne :

« Pour transformer le salariat et amener une coopération amicale du Travail et du Capital, écrit M. Pillonel, il faut une formidable évolution des consciences, qu'on n'opère pas par un article de loi. Il s'agit de créer la conscience sociale du peuple, de l'instruire de ses droits et de ses devoirs, d'atteindre le but par une série d'étapes successives: salaire minimum, offices de conciliation et de salaires, conventions collectives, etc. »

Qu'est-ce que la conscience sociale si ce n'est la conscience tout court de l'homme placé en face de ses droits et de ses devoirs ?

Mais, voilà, on croit rénover la société en remplaçant les vieilles définitions, toujours si claires, par des formules prétentieuses qui ont un parfum de science moderne, d'ailleurs bien vite évaporé.

Sans conscience individuelle, dont est formée la conscience sociale du peuple, pour employer l'expression chère à M. Pillonel, il est évident que les décrets, les lois, les contrats de travail n'offriront jamais aucune stabilité.

Comme ce voyageur auquel le pied a glissé sur une de nos montagnes, ils se précipiteront d'abîme en abîme ; ils ne s'accrocheront une minute à quel que aspérité que pour rebondir plus loin et attendre l'écrasement final... Rouler est la logique même de la situation, quand on a commencé par vouloir marcher sur la tête.

Sans la conscience individuelle et sociale, il sera toujours impossible d'appliquer aux industries un système légal

et loyal de la participation des travailleurs aux bénéfices.

Sans la conscience individuelle et sociale, quelle loi et quel contrat forceront l'ouvrier à donner, pendant les huit heures de travail, toute son intelligence, toutes ses capacités et tout son effort ? Quel décret empêchera, pratiquement, le sabotage secret, l'intoxication de nos aliments, un jour de grève ou de révolution ?

A l'instar des anciens empereurs d'Orient, il nous faudrait désormais engager des « essayeurs » chargés de déguster les premiers poulets et autres volailles apportés sur nos tables. En les voyant se tordre dans les convulsions de l'agonie, nous saurions alors à quoi nous en tenir.

Tout, dans l'agitation actuelle du monde, est une question de conscience ou plutôt d'obnubilation de conscience, en haut comme en bas de l'échelle sociale.

Et comment en est-on arrivé là ? Dans les classes intellectuelles, le kantisme et ses dérivés philosophiques, en concluant que l'esprit humain est incapable d'arriver à la certitude, ont engendré une nouvelle école de Doute.

L'instruction primaire avec la teinture générale et mal comprise de toutes choses que puise la classe laborieuse, dont le temps d'études est limité, la laisse souvent troublée et inquiète.

Ces causes, et d'autres encore, ont préparé et amené l'affaiblissement de la conscience sociale dans la masse ; plus encore, elles ont déterminé ce qu'on peut justement appeler les maladies de l'Ordre, de la Raison et de la Justice.

Le *Confédéré* et certains hommes de son parti n'ont-ils pas contribué à répandre cet apostolat que M. Pillonel paraît aujourd'hui regretter ?

Le regret est-il sincère ? Nous voulons le croire, et en ce cas, très volontiers, nous tuons même en plein Carême, le veau gras en l'honneur de celui qui ose le formuler.

Ch. Saint-Maurice.

ECHOS DE PAR'OUT

De Charybde en Scylla. — L'Office d'immigration d'Ellis-Island, province de New-York, se trouve en présence du plus curieux cas qui ait jamais pu être soumis à sa juridiction.

Voici les faits qui nous sont rapportés par la chronique américaine :

On sait que, là-bas, on ne se montre pas accueillant pour les personnes y arrivant sans pouvoir justifier des moyens d'existence, soit par la possession d'une certaine somme, soit par un engagement donnant garantie qu'elles ne seraient pas susceptibles de créer une charge à l'assistance publique.

Dans la négative, l'Office d'immigration prononce l'immédiate expulsion.

Or, voici qu'il y a quelque temps, débarquait à Ellis-Island une belle jeune femme italienne, rendue veuve par une balle autrichienne.

Aussitôt, l'Office d'immigration intervint : La jeune personne, Carlotta Giorgini, arrivait sans ressources, avec son enfant. L'expulsion réglementaire allait être ordonnée, lorsque Carlotta déclarait qu'elle était venue en Amérique pour contracter mariage avec un M. Pasquale Graziano, de Pensylvanie.

La jolie veuve était, depuis plusieurs mois, en correspondance avec Pasquale qu'elle n'avait jamais vu, mais qui lui avait été recommandé par des amis communs des deux côtés de l'Atlantique.

Un télégramme fut adressé à Pasquale, l'informant de l'incident. Aussitôt l'amoureux prend le train pour réaliser la promesse d'union qui devait faire échapper Carlotta au bill d'expulsion.

Carlotta était accourue à l'arrivée du train pour faire bon accueil à son futur.

Et c'est alors qu'un coup de théâtre se produisit :

Pasquale débarquait avec quatre enfants, lesquels bien stylés par le futur, se jetèrent dans les bras de Carlotta, aux cris de : « Maman ! Maman ! »

A cette manifestation imprévue, Carlotta répondit par une retraite immédiate. Le futur avait négligé, dans ses galantes offres de conjungo, de dire à sa future qu'il était père de quatre enfants.

Et la jeune femme s'est rendue à nouveau devant l'Office d'immigration, déclarant qu'elle préférerait l'expulsion au mariage avec un homme qui l'avait laissée dans la complète ignorance de son abondante paternité.

On a trouvé du manganèse. — On vient de découvrir près de Dezna, dans le département d'Arad (Banat), Roumanie, de riches gisements de manganèse qu'on évalue à 20 millions de tonnes. La nouvelle Roumanie possédait jusqu'à présent des mines d'or, de charbon, de fer, etc. La découverte que l'on vient de faire augmentera encore les richesses naturelles du pays.

Conférence ferroviaire austro-germano-suisse. — Sur l'initiative de la nouvelle union du St-Gothard et sous la présidence de M. Keller, conseiller d'Etat de Zurich, une conférence ferroviaire a eu lieu à Romanshorn. Y participaient les représentants des C. F. F., des chemins de fer autrichiens et bavarois, ainsi qu'un certain nombre de délégués des Chambres de commerce.

La conférence a étudié la question de l'amélioration des voies ferrées entre Munich et Zurich. La discussion a abondamment mis en lumière les divers obstacles au rétablissement des relations directes et rapides, tels que la pénurie de charbon, la situation des changes, les formalités de douanes et de passeports.

D'autre part, une certaine bonne volonté s'affirme pour supprimer ces inconvénients. Différentes suggestions et propositions ont été recueillies par les administrations intéressées, qui les étudieront.

On parle de rétablir l'express quotidien Munich-Zurich sur le parcours bavarois dès que le permettrait l'état des stocks de charbon.

Le foot-ball et la politique internationale. — La commission de sélection internationale du foot-ball a décidé de n'autoriser aucun match international en Suisse qu'à la condition que les Suisses s'engagent formellement à s'abstenir de toute relation avec les anciens ennemis de l'Entente.

La vie de l'ex-Kaiser à son ancien quartier général. — Le journal « Die Weltbühne », qui a publié, durant la guerre, une série d'articles très remarquables sous la signature « Un officier d'état-major », nous donne, du même auteur, une très curieuse étude sur l'existence de Guillaume II à son quartier général :

L'entourage immédiat du Kaiser, dit l'écrivain militaire, était formé de ses adjutants généraux, de ses trois chefs de cabinet et de ses aides de camp. Parmi ces collaborateurs dominait une perpétuelle guerre d'intrigues, laquelle, avec un monarque si capricieux et possédant si peu de tact, était certainement inévitable.

Le chef de cabinet civil, Valentini, et le chef du cabinet naval, l'amiral von Mueller, étaient liés avec Bethmann-Hollweg et, cependant, se trouvaient constamment en opposition avec le chef d'état-major général et son groupe.

Le vieux Plessen, le commandant du grand quartier général, était imbu de l'idée que son devoir consistait à se tenir éloigné de tout ce qui pouvait être désagréable au Kaiser.

Le Kaiser lui-même, comme tous les hommes frivoles, suivait les impressions du moment. Généralement, il se montrait joyeux, sans avoir jamais l'air de se douter de la situation réelle. Quand il était à Kreuznach, il usait de toutes les occasions de conduire en automobile la Kaiserin à Hambourg, et ceux qui avaient à lui soumettre des rapports trouvaient des difficultés, comme si l'on était en temps de paix, à obtenir de lui les signatures nécessaires. En fait, jamais la guerre n'interrompt ses distractions.

Dans les repas qu'il prenait en compagnie de ses officiers d'état-major, ceux-ci étaient surpris de la gaieté de leur hôte.

Contrairement à la croyance populaire, attribuant au Kaiser l'initiative dans les plans militaires et la conduite des opérations, il se bornait à écouter les rapports, à donner des

audiences, se contentant de se faire expliquer brièvement la situation militaire.

Jamais écroulement de trône ne fut moins glorieux. Connaissant sa périlleuse propension à bavarder sur les secrets d'Etat, même devant des inconnus, devant les journalistes neutres, par exemple, ses gens le tenaient autant que possible isolé de toutes communications. En résumé, il n'a jamais vécu que dans les intrigues, sans savoir réellement où il allait et ne paraissant pas désireux de s'en rendre compte. — R.

Simple réflexion. — Les méchants seuls se soutiennent : les honnêtes gens s'isolent. Mme de Sévigné.

Curiosité. — Le docteur Mathias Elekès, conseiller à la Cour de cassation de Budapest, s'est suicidé pour cause de misère.

Il recevait un traitement de 2.000 couronnes par mois, mais, dans un pays où une livre de sucre vaut 150 couronnes, que voulez-vous faire ? Si encore le conseiller Elekès avait été diabétique...

Pensée. — En art comme en politique, le prestige d'une chose a beaucoup plus d'importance que la valeur de cette chose. Le Louvre a, récemment, donné 700.000 francs pour un tableau de Courbet qu'il aurait pu acheter 20.000 francs quelques années auparavant. La différence entre ces deux sommes, c'est-à-dire 680.000 francs, représentait la valeur monétaire du prestige acquis par ce tableau.

Grains de bon sens

Voyage de luxe ou de nécessité.

Je me souviens d'un fort plaisant vaudeville où la jeune femme d'un chef de gare apportait une fantaisie charmante et la sensibilité la plus délicate dans l'administration de la petite station confiée aux soins de son mari ; cette jeune femme, parfaitement heureuse, voulait voir tous les voyageurs participer à son allégresse.

C'est ainsi qu'une vieille paysanne s'étant approchée du guichet, et s'enquérant du prix du billet pour la ville prochaine où son gars était en garnison :

— Cela coûte sept francs cinquante, ma brave dame...

— Comme c'est cher !... On n'est pas riche...

— Allons ! allons !... ce ne sera que quarante sous pour vous !...

Je n'ai pu m'empêcher de songer à cet aimable dialogue en apprenant que nos chemins de fer allaient encore doubler leurs tarifs.

Il est certain qu'il faudra, dorénavant, être joliment riche pour se payer un voyage, — joliment riche ou joliment pressé !...

Et voilà justement ce qui me paraît équitable : c'est que l'on pût établir une sorte de discrimination entre le voyage d'affaires et le voyage d'agrément.

Car tout le monde ne voyage pas pour son plaisir, si tant est que ce soit jamais un plaisir de prendre le train... Et l'on se rend bien compte que le même billet de chemin de fer peut être pour les uns *article de luxe*, et pour les autres, au contraire, *objet de première nécessité*.

Evidemment, il serait difficile de pratiquer la discrimination en question et de faire procéder, par exemple, avec pièces à l'appui, à l'interrogatoire préalable de chaque voyageur, fût-ce par la charmante jeune femme de ce chef de gare.

Mais le résultat fâcheux est que l'augmentation des tarifs, dont le caractère urgent et indispensable n'est pas contesté, sera particulièrement préjudiciable aux gens qui voyagent parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement, — les autres étant toujours libres de mettre leur « bougeotte » d'accord avec leur budget.

Jadis et aujourd'hui.

La transmission des pouvoirs du chef d'un Etat républicain inspire de singulières réminiscences.

Ainsi, en France, l'accession au trône du dauphin se faisait d'une manière automatique.

Un héraut ouvrait la fenêtre et criait, aux assistants : *Le roi est mort. Vive le roi !* Le fils succédait alors au père, ou le neveu à son oncle, sans interrègne. C'était simple, et comme c'était beau !

Tel était le thème que soutenaient ces gens d'un autre âge. Le fils du roi pouvait n'avoir que deux ans, ce qui impliquait une régence ; le neveu pouvait être un crétin. Mais les gens faisaient réponse à tout.

Nous venons de voir s'opérer, une fois de plus, la transmission des pouvoirs présidentiels, telle que la règle la Constitution républicaine, et nous avons pu remarquer combien les choses y apparaissent supérieures.

Sans attendre que la mort ou d'interminables maladies vinssent provoquer le changement des personnes, un vote des élus de la nation a désigné un successeur au Président qui s'en va. Un mois se passe, pendant lequel se font les préparatifs du changement de personne. Puis, le jour fixé arrive : le président dont les pouvoirs sont expirés invite à s'asseoir dans son fauteuil celui dont les pouvoirs commencent, et tout est dit.

L'un et l'autre sont des hommes de mérite, dont la nation connaît la valeur personnelle. Aucun risque, pas de période intermédiaire ; la continuité rigoureuse dans une simplicité voulue. Vraiment, jadis ne valait pas aujourd'hui !

Les Evénements

La grève du P. L. M.

La Situation

La grève a éclaté en France dans les ateliers du P.-L.-M., à Villeneuve-St-Georges, dans la banlieue de Paris, s'est étendue mercredi à d'autres ateliers et à une partie du personnel des gares et des trains. Le comité fédéral a donné l'ordre de cesser le travail sur tout le réseau, mais jusqu'ici les grandes lignes seules sont sérieusement atteintes. Quelques trains circulent encore, en attendant que les menaces des chefs grévistes aient eu raison des indécis et des adversaires du mouvement.

Le *Journal* résume ainsi la situation : « Aucune intervention ne s'était manifestée pouvant faire prévoir un apaisement du conflit. Le comité reste dans l'expectative. Le groupe central et les syndicats locaux paraissent résolus à observer la discipline et à conformer leur attitude à celle de la Fédération.

» Le gouvernement a pris mercredi les mesures que comporte la situation.

» La garde de la voie ferrée a été établie. Il est nécessaire de bien spécifier que sur le P.-L.-M., la grève n'est pas générale. Les dispositions nécessaires ont été prises pour assurer le ravitaillement de Paris.

Selon les informations gouvernementales parvenues à l'*Echo de Paris*, la grève doit être considérée comme un acte révolutionnaire, mais non comme une grève de cheminots. Non seulement des révocations seront prononcées contre les meneurs, mais elles seront strictement et énergiquement maintenues. Tout est prêt pour répondre au défi lancé par les révolutionnaires.

Le *Nouvelliste* a relaté jeudi la décision prise, par la Conférence de Londres, au sujet de la Russie.

Au point de vue politique, les Alliés et les bolchévistes font un calcul opposé. Les Alliés estiment qu'en ravitaillant la Russie, en reprenant les échan-

ges, en réveillant dans le peuple russe le sens de la propriété individuelle et de l'intérêt personnel, ils ruineront rapidement le système soviétique. Relié au grand courant commercial universel, la Russie ne tarderait pas à s'apercevoir que le régime bolchéviste a fait faillite et elle s'empresse de le modifier par un retour à la légalité et à la liberté.

Lénine, de son côté, paraît spéculer sur la reprise des relations avec l'Europe pour mettre fin à la crise des vivres et à la disette d'objets fabriqués, qui constituent les principaux dangers à l'intérieur. Puis il profitera de la suppression du blocus continental, pour recommencer sa propagande dans les pays « capitalistes », où ses agents auront la faculté de pénétrer, avec des subsides persuasifs, sous le couvert d'opérations commerciales d'échanges.

De part et d'autre, on paraît vouloir jouer un jeu scabreux, où le plus rusé gagnera le coup final. Les meilleurs connaisseurs de l'âme russe estiment que les Alliés se trompent en reprenant les relations économiques avec l'ignoble régime de Moscou et en supprimant prématurément le fil de fer barbelé. Il fallait, disent-ils, laisser cuire encore quelque temps la Russie soviétique dans le jus de ses crimes et de ses exactions. Le bien serait né de l'excès du mal.

Nouvelles Etrangères

Grèves et désordres agraires en Italie.

Le *Corriere della Sera* apprend que la Chambre de travail de Ferrare a proclamé la grève agraire dans toute la province de Ferrare.

Le *Corriere della Sera* mande de Bari qu'un violent conflit a éclaté à Ruvo di Puglia, entre paysans et propriétaires, ces derniers voulant payer les salaires non pas sur les bases des tarifs fixés par la Ligue des paysans, mais sur les tarifs établis par la Ligue agrarienne.

Plusieurs maisons de propriétaires furent envahies et pillées. La force publique, qui intervint, a dû charger la foule. Plusieurs arrestations ont été opérées.

L'affaire Caillaux.

L'interrogatoire de M. Caillaux s'est poursuivi dans les mêmes conditions que les jours précédents. Il s'agit en réalité d'un long discours de l'inculpé, coupé de temps en temps par les brèves questions du président. Comme M. Caillaux s'exprime en outre avec une fougue extraordinaire, on comprend qu'à la fin de l'après-midi il soit épuisé et se trouve obligé de solliciter lui-même le renvoi au lendemain. Pendant les trois quarts de l'audience, il s'est expliqué aujourd'hui sur ses séjours à Rome et sur les propos que M. Martini lui prêta et consigna dans son fameux carnet. Comme le jour précédent, les réponses de l'accusé, fort habilement présentées, peuvent à première vue paraître assez plausibles. Conserveront-elles ce caractère quand elles seront discutées et que les témoins parleront à leur tour? Tout est là. Il est d'une élémentaire prudence de se contenter de noter au jour le jour les impressions sans en tirer aucune conclusion définitive.

Nouvelles Suisses

Chambres Fédérales

La loi sur la durée du travail

Le Conseil national reprend la discussion de la loi sur la durée du travail.

La majorité de la commission propose d'accorder vingt-huit jours de congé dès l'âge de 50 ans et la minorité vingt-huit jours à partir de 25 ans de service. Différents orateurs prennent la parole, et M. Haab, conseiller fédéral, soutient le point de vue de la majorité.

Ce point de vue est adopté par 93 voix contre 46.

Les employés d'hôtel

Le député zurichois Stoll demande au Conseil fédéral quelles mesures il compte prendre pour mettre un terme au renvois de Suisses, et notamment d'employés d'hôtels établis en France. Après avoir cité certains faits, il tient à constater que ces mesures n'ont pas

été prises par le gouvernement français, mais qu'elles sont l'œuvre de plusieurs associations, entre autres de celles des anciens combattants.

M. Motta : Le mouvement hostile aux étrangers n'est pas tout à fait récent : avant la guerre, on remarquait déjà certains symptômes tendant à nationaliser l'industrie. Une loi fut votée à cet effet, et il n'y a rien d'étonnant que, durant la guerre, elle ait été très durement appliquée. La menace de l'espionnage provoqua des mesures sévères. En 1916, la presse engagea le gouvernement français à expulser tous les éléments réputés douteux. En 1917, une société touristique reprit cette campagne. En 1918, apparut la nécessité de fournir aux démobilisés des occupations.

Cette question a joué un certain rôle dans les élections, et l'année passée la crise est devenue aiguë. Il s'est passé des choses regrettables : des manifestations et des menaces à l'adresse des Suisses. Notre légation à Paris est intervenue à plusieurs reprises.

Je tiens à dire que le gouvernement français n'était pas du tout mêlé à cette campagne. M. Calonder a attiré l'attention de l'ambassade de France à Berne sur les effets fâcheux produits en Suisse par ces incidents. Plusieurs fois, le Conseil fédéral fut saisi de la question par le Département politique, et il a pris un certain nombre de mesures. Il a autorisé, notamment, la légation suisse à Paris à rapatrier gratuitement nos compatriotes expulsés de leur place.

J'ajoute, dit M. Motta, que les Français en Suisse ont cherché à faire comprendre dans leur pays la fausse voie où s'engageaient les associations patriotiques. Le 29 décembre, le Conseil fédéral a reçu une note où le gouvernement français faisait connaître son point de vue. Ce dernier attirait, par la voie des préfets, l'attention des associations patriotiques sur les dangers de la campagne nationaliste qu'elles avaient entreprise, et M. Pichon exprimait le désir que celle-ci prit rapidement fin.

Le nombre des Suisses condamnés au chômage par suite des expulsions s'élève actuellement à 170. La campagne paraît d'ailleurs être terminée.

M. Stoll a parlé de représailles : il voudrait entre autres empêcher l'entrée en Suisse des employés d'hôtels français. Mais il convient d'être prudent. Je ne ferai jamais une politique de représailles, je la déteste, et ce n'est d'ailleurs pas le rôle de la police des étrangers de remplir une pareille tâche.

L'interpellateur se déclare satisfait.

La Société des nations

M. Forrer rappelle que le point central de toutes les négociations et de toutes les notes diplomatiques du Conseil fédéral a été la reconnaissance de la neutralité suisse. Il constate que ce but a été pleinement atteint par la déclaration donnée le 13 février au Palais-Saint-Jaques.

M. de Meuron rapporte en français. L'orateur dit que la déclaration de Londres est la reconnaissance la plus précise et la plus définitive qui ait été obtenue jusqu'à maintenant, et que nous pouvons nous féliciter de la première réponse du Conseil suprême en décembre, sans laquelle nous aurions été obligés de faire postérieurement des réserves sur notre neutralité militaire. Aujourd'hui les esprits les plus timorés peuvent se rassurer. L'orateur discute ensuite la question de notre neutralité économique : Même si nous n'adhérons pas à la Société des nations, nous ne pourrions pas rester neutres économiquement. En terminant, il invite ceux qui veulent participer à l'aube nouvelle, qui se lève sur le monde sanglant et meurtri, à confirmer leur vote de novembre (bravos).

M. de Streng expose qu'il est un adversaire de principe de la Société des nations à laquelle il ne croit pas.

Le débat est interrompu après avoir entendu M. Gelpke et M. Schneider, de Bâle-Ville. Le Conseil revient sur sa décision de mercredi et décide par 50 voix contre 38 de prendre congé dès vendredi matin.

Y aura-t-il un parti catholique vaudois ?

Une assemblée d'électeurs catholiques lausannois, réunis en Cercle catholique de la rue Haldimand, a décidé en prin-

ciper la fondation d'un groupe politique, 120 signatures ont été recueillies séance tenante et un comité a été désigné, lequel avisera à la constitution définitive du nouveau parti. Suivant le Vaterland, M. le Dr. André Robichon, avocat, est président du nouveau groupement.

Mais, d'autre part, la *Feuille d'Avis de Lausanne* apprend que cette organisation est formellement désapprouvée par le clergé unanime et par les personnalités catholiques les plus connues de Lausanne.

La *Feuille d'Avis* doit être bien renseignée, car elle compte, dans sa rédaction, M. Maxime Reymond qui a tous les titres, ayant eu tous les mérites, de parler au nom des catholiques de Lausanne.

Epilogue de l'affaire Falk

L'aventurier est définitivement condamné à la prison

Au mois d'octobre 1915 se créait à Zurich, sous le titre pompeux d'Allgemeine Handelsgesellschaft une association fondée soi-disant dans le but de faciliter le commerce des marchandises entre l'Italie et les puissances centrales. La société n'avait aucun caractère officiel et n'était au fond qu'une organisation destinée à profiter de la spéculation sur le marché des articles indispensables et de première nécessité.

On sait que l'un des personnages chargés d'opérer les rafles de marchandises dans notre ville et qui fut plus tard sous-directeur de la société, était le Dr Félix Falk, de Postdam, journaliste et privat-docent de notre Université. Il acheta à des détaillants et à des accapareurs 8895 kilos de café, 1465 kilos de savon et en outre une grande quantité de poix, de soufre et d'étain. Il s'agissait en majeure partie de produits disqualifiés par la S. S. S. Falk participait pour 10 % aux bénéfices réalisés.

On se rappelle qu'à la suite de ces faits, le Dr Falk fut expulsé de Genève et alla être domicile à Zurich. Dans cette dernière ville, une action pénale fut engagée contre toute l'association.

Par jugement du 18 novembre 1919, Falk fut condamné par la Cour suprême du canton de Zurich à 14 jours de prison et 2000 francs d'amende pour contravention à l'ordonnance contre les accaparements. Il recourut au Tribunal fédéral, dont la Cour de cassation vient, à l'unanimité, de le débouter de sa demande et a confirmé le jugement du tribunal zurichois.

Les ravages et la fièvre aphteuse

Un million de pertes à Witzwil

Les pertes subies par l'établissement pénitentiaire de Witzwil à cause de la fièvre aphteuse, dépassent un million. L'établissement est toujours fermé au public. On cherche l'eau pour le bétail jusqu'à Anet. Les demandes d'éleveurs jurassiens pour la vente de bétail destiné aux pâturages que possède l'établissement de Witzwil sont très nombreuses. Une commission, composée du directeur de l'établissement, d'un vétérinaire et d'un chef vacher se rendra très prochainement dans le Jura bernois pour acheter sur place le bétail.

Une foire aux peaux.

La foire aux peaux organisée par la Société des chasseurs du district de Moutier s'est ouverte lundi matin. Il a été amené une centaine de peaux de renards, qui trouvent amateur à 80, 100 et même 110 francs pièce. Une belle peau de loutre s'est même vendue 140 francs. Les peaux de martres se vendent 80 à 100 francs et 25 à 35 francs les putois. Les blaireaux, au nombre d'une vingtaine, trouvent acquéreur à 20 ou 25 francs. Les chats se paient 5 à 8 francs et les lièvres et lapins dont il y a 200 à 300 exemplaires, se paient de 1 à 2 fr. 50. Il y a en outre des peaux diverses, un sanglier, des écureuils. Les acheteurs sont accourus de tous les côtés.

La grippe et l'encéphalite.

787 cas de grippe ont été annoncés la semaine dernière dans le canton de Schaffhouse, contre 404 la semaine précédente. On signale pour la première fois trois cas d'encéphalite léthargique.

Au cours de la semaine dernière, cinq personnes sont mortes de la grippe.

A La Chaux-de-Fonds, il y a trois semaines, on comptait environ 500 cas ; depuis lors, l'épidémie a baissé et l'on ne compte plus que 200 cas. Dans ces conditions, et contre l'avis de la commission de salubrité publique, le Conseil communal n'a pas jugé opportun de fermer les lieux de réunion.

Du 15 au 21 février, le service sanitaire cantonal de Soleure a enregistré 1304 cas de grippe, dont huit mortels (la semaine précédente les chiffres avaient été de 1415 et 9.) Neuf cas d'encéphalite léthargique ont été annoncés pendant cette semaine (semaine précédente 13).

LA RÉGION

Chemin de fer du Val Vigezzo.

On nous écrit de Brigue :

Les difficultés qui avaient surgi, pendant la guerre, au sujet des travaux de construction de la ligne du Val Vigezzo-Domo-Locarno sont écartées ; on parle de la très prochaine reprise des travaux. Une subvention supplémentaire a été demandée au gouvernement italien, vu l'augmentation des prix des matériaux et de la main-d'œuvre. La commission interministérielle se serait déjà prononcée, sans la grève des cheminots italiens. L'ingénieur Sutter, actuellement à Rome, se rendrait bientôt en Suisse pour faire l'acquisition de matériel roulant. Les travaux seront continués activement jusqu'à l'achèvement complet de la ligne, qui traversera un charmant pays.

Poignée de petits faits

— Un radiogramme de Moscou au « Nieuwe Courant » annonce que le gouvernement des soviets a adressé une offre de paix aux Etats-Unis, au Japon et à la Roumanie ; il a demandé à l'Amérique quand et où les négociations pourraient avoir lieu. Dans l'offre adressée au Japon, il fait allusion aux intérêts économiques du Japon en Sibérie.

— Sans avertissement préalable, les tonneliers de tout le canton de Neuchâtel se sont mis en grève samedi matin ; ils revendiquent une diminution des heures de travail ainsi qu'une augmentation de salaire.

Les charretiers occupés chez les marchands de vins ont fait cause commune avec les tonneliers, de sorte que l'arrêt est complet dans les caves, aussi bien du vignoble qu'à la montagne.

— La « Ostsee Zeitung » annonce que Makensen vient d'acquérir une propriété à Falkenvalde, près de Stettin. Il compte s'y fixer dans quelques jours.

— Des morts ! Des morts !

M. Jules Beck, avocat, député au Grand Conseil lucernois, l'un des chefs du parti catholique-conservateur du canton, est mort à Sursée à l'âge de 65 ans.

De Paris, on annonce la mort du général Roques, ancien ministre de la guerre, décédé à St-Cloud.

A Lyon, vient de mourir, à 68 ans, Dauphin, basse, le grand-prêtre de Bacchus de la Fête des Vignerons de 1889, ancien directeur du Théâtre de Genève.

— Le 25 octobre dernier, à Genève, le nommé Marcel Barth, 29 ans, manoeuvre, bernois, avait au cours d'une bagarre survenue au sortir d'un café de la rue des Etuves, tué d'un coup de couteau un individu dont l'identité ne put être établie. La cour d'assises de Genève vient de condamner B. à 5 ans de réclusion.

— Hier, deux motocyclistes se sont rencontrés à Figino, dans les environs de Lugano. L'un d'eux, nommé Brusa, a été tué sur le coup et l'autre, nommé Vattolina, a été grièvement blessé.

— A la Chambre espagnole, au cours de la discussion du projet de relèvement des tarifs de chemins de fer, le leader régionaliste catalan Cambo et le leader conservateur, marquis de la Cierva, se sont déclarés partisans du rachat des réseaux espagnols par l'Etat.

La proposition, mise aux voix à l'appel nominal, a été adoptée par 144 voix contre 11.

— La Diète bavaroise a adopté le projet de canal du Rhin au Danube.

D'après les « Münchner Neue Nachrichten », le Main sera canalisé depuis Aschaffenburg jusqu'à Würzburg et comprendra douze chutes d'eau qui produiront 40.000 HP par an. Le Danube sera corrigé de Regensburg à Passau et l'on construira un barrage qui produira une chute de neuf mètres de hauteur, laquelle fournira annuellement 42.000 HP. On affirme que le courant électrique ainsi obtenu sera le meilleur marché de toute la Bavière.

— L'agence *Republica* apprend que le poste de chef d'arme de la cavalerie sera mis au concours dans la « Feuille fédérale » de la semaine prochaine. Le délai pour les inscriptions sera de quinze jours. En attendant, les fonctions de chef d'arme de la cavalerie sont remplies par le lieutenant-colonel Favre, de Genève, qui vient de s'établir à Muri.

Nouvelles Locales

Association populaire catholique

Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués de l'Association catholique du Valais Romand est convoquée pour le jeudi 11 mars, à 2 heures de l'après-midi, à la maison populaire à Sion.

Nous invitons instamment toutes les sections à se faire représenter par le plus grand nombre de délégués possible.

Nous attirons l'attention sur l'importance de cette assemblée qui, ensuite de la décision prise par l'assemblée générale cantonale, créera définitivement la Fédération romande de l'association catholique populaire, en Valais.

Ordre du jour :

Rapport sur la création de deux Fédérations distinctes pour le Valais allemand et le Valais romand ;

Discussion et approbation du projet de statuts pour le Valais Romand ;

Assemblées régionales ;

Nomination du Comité ;

Conférence sur un sujet d'actualité.

Le Comité.

Les faillis perdent-ils leurs droits politiques ?

Opinion de M. Evéquoz

On sait qu'à la suite des divergences existant entre les deux Conseils, à Berne, une commission s'est constituée pour trouver une forme transactionnelle. Mais bien qu'elle eût pour tâche de concilier, elle s'est partagée. Au nom de la majorité, rapportent MM. Zurburg et Gaetschel. Ils proposent l'adoption de l'article suivant, dont on admirera l'élégant français :

« Demeure en outre réservé à la législation cantonale de statuer que la privation du droit de participation aux votations, pour cause de saisie infructueuse ou de faillite, peut avoir lieu pour une durée maximum de quatre ans, lorsqu'il est constaté par l'autorité judiciaire que la déconfiture du débiteur est due à une faute grave de sa part. »

Au nom de la minorité, M. Haefliger propose de rejeter la proposition précédente et de rayer l'objet de l'ordre du jour.

Cette demande provoque un long discours de M. Affolter, qui a, par sa motion, déclenché l'affaire, et n'entend pas qu'elle se termine par une fin de non recevoir.

M. Evéquoz remarque que la question a fait cinq fois la navette entre les deux Conseils. Elle a plus d'importance qu'on ne le croit, il s'agit de savoir si les faillis perdent leurs droits politiques.

La majorité de la commission propose de ne pas les en priver et de laisser aux cantons, dans certains cas, le soin de légiférer, mais dans un sens déterminé. C'est une solution détestable, parce qu'elle est hybride. Elle ne délimite pas les compétences fédérales et cantonales. Aussi longtemps que l'ensemble de sa matière n'a pas fait l'objet d'une loi fédérale, la souveraineté des cantons doit rester intacte. Il est préférable de rejeter le compromis apporté par la commission et d'abandonner la question qui pourra être reprise par le Conseil fédéral sur une base plus solide.

Après que M. Zurburg eut annoncé qu'il se ralliait au point de vue de la minorité, M. Willemm se prononce pour le principe suivant lequel la privation de droits civiques doit être prononcée par un jugement pénal. Mais il se rallie au compromis établi par la majorité.

M. Haefliger réplique brièvement, et, par 73 voix contre 51, le Conseil adopte la proposition de la majorité.

Chippis. — Noyé. — (Corr.)

Un ouvrier vigneron, (B. original de Venthône, dit-on), s'est noyé dans le Rhône cet après-midi, vers 2 h., à quel-

ques mètres du pont à Sous-Géronde. Des ouvriers de l'Usine, de passage, entendirent prononcer ces mots : « C'en est assez, je ne travaillerai plus », ce disant, il se jette à l'eau, pour être repêché, privé de vie, une centaine de mètres de là.

Dans sa chute, il donna de la tête contre une pierre, comme l'indique la meurtrissure qu'il porte à la tempe gauche.

Suisse et Société des nations

L'opinion des agriculteurs

Peu à peu la situation se dessine en vue de la décision des Chambres et du grand scrutin populaire sur l'entrée de la Suisse dans la Société des nations. Déjà l'on savait que les adversaires irréductibles de l'adhésion se recrutent dans le camp socialiste et dans le « clan » des colonels germanophiles qui voient faux aujourd'hui comme ils ont vu faux pendant toute la guerre ; et l'on pouvait, d'autre part, classer parmi les acceptants les citoyens de la Suisse romande dans leur très grande majorité, les libéraux (sauf une partie de ceux de Bâle), la plupart des radicaux et la majorité des catholiques. La grande inconnue, dont risquait de dépendre le sort du scrutin, était l'attitude qu'observerait le nouveau parti des paysans, qui n'existait pas dans l'ancien Conseil national et n'avait pas encore eu l'occasion de prendre officiellement position.

Jusqu'ici, la Société des nations pouvait nettement compter sur l'appui des agriculteurs de la Suisse romande, et le « roi des paysans », M. Laur, qui exerce une grande influence sur tous nos producteurs, s'était hardiment lancé dans la mêlée en faveur de l'accession de notre pays à la Ligue. Dans quelle mesure serait-il suivi par les agriculteurs de la Suisse allemande, et en particulier par ceux de Berne et de Zurich, qui forment un imposant contingent d'électeurs ? Tel était le point d'interrogation qui était posé.

Ce point d'interrogation, il semble qu'on puisse aujourd'hui le supprimer, à condition qu'une très active propagande soit entretenue dans ces milieux très patriotes mais peu enclins, par leurs traditions, à se rallier à une nouveauté comme la Société des nations. La déclaration de Londres a heureusement dissipé beaucoup d'appréhensions qui subsistaient encore. Trois représentants des paysans, MM. Tobler (Zurich), Tschumi et Hämmerli, ont été désignés pour compléter la commission du Conseil national. Tous trois se sont prononcés, d'accord avec le Conseil fédéral, pour la suppression de la clause dite américaine et pour l'accession de la Suisse à la Ligue.

Nous saluons avec joie cette décision, qui est de très bon augure pour le vote final du Parlement et pour le scrutin populaire lui-même. La discussion recommence donc aux Chambres sous d'heureux auspices. Le nouveau Conseil fédéral, comme l'ancien, lutte vigoureusement pour éviter à notre pays un isolement qui lui serait fatal à brève échéance ; il a, au dehors, l'appui moral des neutres comme l'Espagne, la Hollande, les Etats scandinaves, qui adhèrent à la Ligue, et au dedans, la collaboration directe de représentants de tous les partis, sauf jusqu'ici de l'extrême gauche, moins bien inspirée que celle d'Angleterre et des Pays-Bas.

Aujourd'hui, l'adhésion des mandataires de nos agriculteurs augmente beaucoup les chances de succès de la Société des nations dans notre pays : que ce soit pour tous les partisans de la Ligue un encouragement à redoubler d'efforts jusqu'au triomphe final.

CONFÉRENCE PUBLIQUE ET CONTRADICTOIRE

Sous les auspices de la Société des Producteurs de lait du Val d'Anniviers, M. Schwar donnera dimanche prochain, 29 février, à 1 heure du soir à la maison d'Ecole de Muraz/Sierre, une conférence publique et contradictoire sur le but que poursuit la Fédération Valaisanne des Producteurs de lait.

Ouvriers des villes et aussi des champs y sont cordialement invités ! En cas de beau temps, la conférence aura lieu en plein air.

Une bonne nouvelle

On nous écrit : Nous apprenons que l'industrie chimique à Monthey vient de dénoncer la convention par laquelle elle s'était engagée à indemniser les agriculteurs pour les dommages occasionnés aux récoltes par les émanations nocives de ses usines.

A l'appui de sa décision, elle invoque les travaux importants qu'elle a exécutés en vue de la captation intégrale des gaz délétères qui, à l'avenir, ne préjudicieront plus les récoltes.

Décidément, la science des chimistes ne connaît plus de bornes, et nous nous en réjouissons sincèrement pour l'agriculture montheyenne si éprouvée. Mais nous tarde de revoir, enfin, nos champs et nos prairies reprendre leur aspect normal à l'abri des morsures du chlore. Quant à nos arbres fruitiers abattus en nombre ou étendant encore leur carcasse dénudée nous voulons espérer qu'ils seront remplacés dès que la nouvelle installation aura fait ses preuves.

Des amis de l'agriculture.

Caisse de retraite des Instituteurs

On nous écrit : Un de vos correspondants, animé du reste des meilleures intentions, demande dans le *Nouvelliste* si on ne s'occupera pas, enfin, d'améliorer la Caisse de retraite des Instituteurs. M. E. D. n'a sans doute pas assisté à l'assemblée générale d'avril 1919 ; il ne sait rien de ce qui s'est passé dans les multiples réunions tenues par les délégués des arrondissements scolaires et le bureau de la Société d'Education ; il ne lit pas l'*Ecole primaire*... sinon il n'ignorait pas que, depuis de longs mois déjà, le Comité central de notre Société a pris l'initiative d'une transformation de la Caisse de retraite et, dans ce but, a fait des propositions formelles à l'Etat.

Les taxes téléphoniques et télégraphiques

La Commission du Conseil des Etats pour l'augmentation des taxes téléphoniques et télégraphiques a approuvé la décision prise par le Conseil national au cours de la dernière session, et d'après laquelle les relèvements de taxes, proposés par le Conseil fédéral seront appliqués dès le commencement de mars, eu égard à la situation financière de l'administration. Entre la motion de la commission des Etats et la décision du Conseil national, il existe une petite divergence, peu importante du reste, en ce sens que la commission ne prévoit cette mesure provisoire que jusqu'à la fin de 1921, alors que le Conseil national a fixé la durée à deux années entières, ce qui devrait être liquidé au moyen d'une loi.

Cours de taille de la vigne.

La Société d'Agriculture de Sierre fera donner un cours de taille de la vigne les 1, 2 et 3 mars courant. Réunion à 8 h. devant la maison d'école.

Avis.

Le *Nouvelliste* de ce jour contient six pages.

La démobilisation des troupes volontaires.

On continue à démobiliser les troupes de volontaires qui font le service de frontière. Il y a encore, actuellement, près de 3000 hommes qui seront licenciés pour fin avril. Après le corps des volontaires, on commencera le licenciement de la gendarmerie de l'armée. Ce corps est composé d'un millier d'hommes.

De l'alcool synthétique.

Hier, est parti de la Lonza, à Viège, le premier wagon d'alcool synthétique, fabriqué avec du carbure de calcium, à destination de l'entrepôt fédéral des alcools de Romanshorn.

Conférence des directeurs de police.

Une conférence a eu lieu mercredi au Palais fédéral entre les représentants des directions de police cantonales. Les représentants de 19 cantons y ont pris part. M. le professeur Delaquis représentait le département fédéral de justice et police.

La conférence a discuté la révision de la situation de droit de tous les

étrangers ayant acquis la nationalité ainsi que de ceux qui sont domiciliés ou qui séjournent en Suisse depuis le début de la guerre. Il a été reconnu que la révision projetée n'était pas possible en raison des traités en vigueur, et que, d'autre part, elle se heurterait à de trop grandes difficultés pratiques. La conférence confère aux cantons le droit de prendre les mesures qu'ils jugent nécessaires.

La discussion a porté ensuite sur la question de la circulation des automobiles. La plupart des représentants se sont prononcés pour l'interdiction de la circulation le dimanche, du 1er mai au 30 septembre, dès midi à 6 heures du soir. La conférence a repoussé le projet tendant à la révision totale du concordat sur la circulation des automobiles de 1914.

La question de la censure des cinématographes a également été touchée, mais une discussion n'a pas eu lieu.

Office de Ravitaillement Martigny-Ville.

La distribution des cartes et tickets pour le mois de mars se fera les 1 et 2 mars 1920 dans l'ordre suivant : Lundi matin, de 8 h. à 12 h. : A-L ; après-midi, de 2 h. à 5 h. : M-Z. Pour les Hôtels et Restaurants, la distribution se fera mardi matin 2 mars.

La crise du charbon.

Le Conseil fédéral s'est occupé de la question du charbon, qui n'est pas sans inspirer de sérieuses inquiétudes. Il résulte, en effet, de renseignements sûrs, que le recul des importations américaines n'a pas un caractère passager et qu'il ira même en augmentant. Dans ces conditions, le Conseil fédéral a abandonné le projet d'amélioration de l'horaire des chemins de fer pour cet été. Les consultations qui ont eu lieu à cet égard dans les communes, sont venues sans objet. Bien plus, il est assez probable que l'horaire actuel lui-même ne pourra pas être maintenu. Sous quelle forme opérera-t-on des réductions ? La question n'est pas résolue. Espérons du moins qu'on ne renouvellera pas l'erreur de supprimer tous les trains express. La suppression radicale des trains du dimanche, encore que fort désagréable, aurait du moins l'avantage de ne pas gêner le monde des affaires.

Les chemins de fer fédéraux étudient d'autre part la possibilité d'amener et d'utiliser le mazout, qui, à volume égal, accuse une valeur calorifique double du charbon. L'emploi du mazout nécessitant une transformation des locomotives, il faudrait prendre, le cas échéant, des mesures immédiates.

Essai viticole.

Le Conseil fédéral soumet aux Chambres une demande de crédit supplémentaire de 476.000 francs pour l'achèvement et l'aménagement des bâtiments destinés à la Station fédérale d'essais viticoles et à l'établissement fédéral de chimie agricole à Lausanne.

Dans son Message, le Conseil fédéral rappelle que le crédit primitif accordé en 1915 était de 475.000 fr. Les travaux furent commencés en 1916, mais la difficulté de se procurer la main-d'œuvre et les matériaux nécessaires provoqua des retards. Le renchérissement survint et l'on s'aperçut bientôt que les devis seraient insuffisants.

D'autres difficultés surgirent. La construction d'un hôpital pour tuberculeux à proximité immédiate des terrains obligea de choisir un autre emplacement pour le bâtiment principal, et ce changement exigea la construction d'un escalier coûteux ainsi que de nouveaux chemins d'accès et de communication. On se rendit compte en outre de la nécessité de doter le cellier d'une cidrerie complète. Il fallut en conséquence revoir les plans du bâtiment et en prévoir l'agrandissement. Le coût du nouveau projet est évalué à 250.000 fr. Les travaux ne sont pas encore commencés, le Conseil fédéral n'ayant pas voulu aller de l'avant tant que les crédits n'auraient pas été accordés. Enfin, on n'a pas encore entrepris les travaux pour la construction de la serre et du hangar pour matières inflammables, mais on sait déjà que les devis primitifs seront absolument insuffisants.

« La construction de ces bâtiments, dit le Conseil fédéral, pas plus que celle du cellier, ne saurait être différée, puisque toutes ces installations sont nécessaires à la marche régulière de la station et que, d'ailleurs, il n'y a aucun espoir de voir les frais de construction s'abaisser d'ici quelques années. Puis, ces travaux procureront du travail à bien des bras inoccupés, ce qui est encore une raison de les exécuter. » En résumé, le devis primitif de 475 mille francs a dû être porté à 1.339.000 francs. Les crédits accordés jusqu'ici se

montant à 862.000 francs, il reste à couvrir une somme de 476.900 francs. La priorité a été attribuée pour cet objet au Conseil des Etats.

Evionnaz.

A Evionnaz, la petite Rosa Richard, six ans, a été retrouvée par sa mère, jeudi matin, presque carbonisée devant le poêle allumé dans la cuisine où, quelques instants auparavant, elle l'avait laissée seule. On ignore comment s'est produit l'horrible accident.

Il y a quelque temps déjà, la famille Richard avait perdu un enfant de deux ans.

Dernier Courrier

La grève des cheminots français

On délibère

PARIS, 27. — Aujourd'hui a eu lieu, au ministère des travaux publics, une réunion à laquelle assistaient MM. Steeg, ministre de l'intérieur, André Lefèvre, ministre de la guerre, Le Trocquer, ministre des travaux publics, et Borrel, sous-secrétaire d'Etat.

Cette conférence avait pour objet d'examiner la situation créée par le mouvement gréviste des chemins de fer et la mise en action des mesures déjà arrêtées par le gouvernement à la date du 10 février, en vue d'assurer le fonctionnement des services essentiels, ainsi que le ravitaillement du pays.

Des mesures répressives seront prises

Les directeurs du réseau ont été entendus. M. Le Trocquer s'est ensuite entretenu avec une délégation de la commission exécutive de la Fédération nationale des travailleurs des chemins de fer. En plein accord avec le président du Conseil, qui a été tenu constamment au courant, il a été décidé :

1. Que le plan de protection des voies ferrées serait appliqué partout où les circonstances l'exigeraient.
2. Que les portions actives des sections des chemins de fer de campagne du réseau du P.-L.-M. seraient convoquées de manière à assurer la circulation des trains indispensables au ravitaillement du pays.

D'autre part, des restrictions alimentaires vont être étudiées et des instructions données pour prévenir toute spéculation ou manœuvre d'accapareurs et pour assurer la répression de la façon la plus rigoureuse.

On demande pour aider au ménage et cuisinant un peu la cuisine. **UNE FILLE**

A la même adresse à vendre **UN FOURNEAU POTAGER** avec trois trous, bouillote cuivre. S'adr. de suite, chez M. JULIEN ADDY, magasin de porcelaine et cristaux, à Martigny-Ville.

ON DEMANDE bonne à tout faire sachant cuire, femme de chambre aimant les enfants et une bonne d'enfants. Bons gages. S'adres. sous chiffre X 1026 L à Publicitas S. A. Lausanne.

On demande pour le 1er mars **sommelière** et une **cuisinière**

capables et de toute confiance. S'adr. au Buffet de la Gare M. C. M., Monthey.

Jeune fille honnête et forte est demandée de suite pour aider à tous les travaux du ménage. S'adresser aux Magasins M. B. Berthex, Agis.

On demande **une fille** connaissant la cuisine et les travaux du ménage. Bon gage. S'adr. à Madame MORET, Bijoutier, Martigny-Ville.

On demande **une Jeune fille** dans une ferme de campagne vie de famille et bon sol. Adresser les offres au Bazar ECONOMIQUE à Monthey, qui renseignera.

On demande de suite un bon **Ouvrier - Boulanger** Chez Siméon Volluz, à Saxon.

On demande **une bonne servante** pour s'occuper de l'intérieur d'un ménage à la campagne. Bon gage. Entrée de suite. S'adres. à **Mury Ulysse**, Sonloup, sur les Avants, Montreux.

La famille ZUFFEREY Félix, de Chalais, se fait un devoir de remercier bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part au grand deuil qui vient de l'éprouver en la personne de ZUFFEREY Georges, décédé à la suite d'une courte, mais terrible maladie. Merci à la jeunesse de Chalais et de Réchy qui a montré tant d'amitié pour le membre défunt et qui a rendu de si grands honneurs à sa dépouille mortelle.

Touchée de tant de témoignages de sympathie venant de toutes parts, la famille en deuil en garde un souvenir impérissable.

Famille ZUFFEREY Félix.

Vente aux enchères

M. Joseph Giroud, à la Bâtiaz, exposera en vente aux enchères qui se tiendront le dimanche 7 mars 1920, à 2 h. de l'après-midi, au café Louis Giroud, à la Bâtiaz :

1. Une vigne à Champortay, de 142 m2, terre de Martigny-Combe ; confins : nord Bondaz Louis, sud Arlettaz Pierre-Louis.
2. Une vigne à Bellaines, de 225 m2 ; même territoire ; confins : sud Cretton Maurice, couchant Vouilloz Jean-Louis ;
3. Une vigne à Champortay, de 135 m2 ; confins : nord Vve Giroud Emile, ouest Pétoud Philippe.

Taxes et conditions seront données à l'ouverture des enchères.

Marc MORAND, notaire.

ON DEMANDE

pour la saison d'été pour Hôtel de 220 lits, un secrétaire-caissier pouvant séconder le directeur dans la réception, un maître d'hôtel-chef de salle, un barmaid (pas de drinks), des filles de salle, un concierge, un chasseur, une gouvernante d'étage, des portiers et femmes de chambres, une gouvernante d'économat, une cuisinière à café, un casseroier, des filles de cuisine, une laveuse, une repasseuse, des plieuses. Adresser offres avec copies des certificats au GRAND HOTEL à MORGINS (Valais).

Mise d'immeuble

Le notaire soussigné, agissant pour Mme Henriette Ronc, née Gay, exposera en vente en enchères publiques, le 29 Février, à deux heures du soir, au Café de l'Hôtel de la Dent du Midi, à St-Maurice, l'immeuble suivant : Pré-champ, au lieu dit « Les Clustillons », de 1770 m2.

A VENDRE

600 barbes de Dôle 1er choix. S'adr. à PAPILLOU Marcel, Vétroz.

Fromage gras

Qualité extra pour **fondues et tranches** Se recommande : **Et. EXQUIS, Sion.**

On offre à vendre deux bonnes vaches laitières, race d'Hérons. S'adr. au Nouvelliste s. M. N.

A VENDRE

30 petits porcs S'adr. à MM. Richard, Preyso, St-Maurice.

TRANSFERT

Nous avertissons notre clientèle que nous avons transféré notre **Boulangerie-Pâtisserie** à l'ancien Café Industriel. **No 86.** Se recommande :

Henri Baud St-Maurice.

Avis

Vous trouverez chez Ch. Roduit Maréchal ferrant, MARTIGNY

Chars neufs de tous les Nos - Charronnage, en frêne, 1er choix, et un bon ferrage. Vente de machines agricoles et de pièces détachées pour les dits outillages forgés à la main, soit haches, pioches, fossards et cherples.

PRIX MODÉRÉS - FACILITÉ DE PAYEMENT Atelier avec force motrice. 499

VENTE ECHANGE de jeunes chevaux

et mulets

Prix avantageux — Facilité de paiement

Joseph EXQUIS Martigny-Croix

